



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry

Communes de CHAMBERY, LA MOTTE SERVOLEX et VOGLANS

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L 214-1 à L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 7 mai 2018 est ouverte en mairie de Chambéry (mairie de quartier Centre-Ville), mairie de La Motte Servolex et mairie de Voglans, une enquête publique de 45 jours, du **mercredi 27 juin 2018 au vendredi 10 août 2018** relative au projet de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Chambéry (mairie de quartier Centre-Ville - 47 place Grenette - Chambéry), mairie de La Motte Servolex et mairie de Voglans, du mercredi 27 juin 2018 au vendredi 10 août 2018 inclus, sauf jours fériés. L'accueil du public et de toute personne intéressée se fera dans les conditions suivantes :

en mairie de Chambéry, siège de l'enquête :

Mairie de quartier du centre ville - 45, place Grenette- 73000 Chambéry

le lundi de 13h30 à 17h30, les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 11h30

en mairie de La Motte Servolex :

les lundis, mercredis et vendredis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h, les mardis et jeudis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h15 à 11h45

en mairie de Voglans :

les lundis et vendredis de 16h00 à 18h30, les mardis et jeudis de 8h45 à 11h45

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ainsi que sur le site internet dédié à cette enquête publique comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/778>

Par ailleurs, un accès gratuit à ce dossier sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible en mairies de Chambéry, La Motte Servolex et Voglans aux heures habituelles d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

L'étude d'impact constitue le volet E du dossier d'autorisation environnementale.

M. Michel CHARPENTIER, retraité, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes :

en mairie de quartier Centre-ville de Chambéry, 45, place Grenette- 73000 Chambéry:

- mercredi 27 juin 2018 de 9h à 12h
- mardi 10 juillet 2018 de 9h à 12h
- mardi 24 juillet 2018 de 9h à 12h
- vendredi 10 août 2018 de 14h30 à 17h

en mairie de La Motte Servolex :

- samedi 30 juin 2018 de 9h à 11h45
- mercredi 18 juillet 2018 de 14h à 17h
- vendredi 3 août 2018 de 14h à 17h

en mairie de Voglans :

- vendredi 6 juillet 2018 de 16h à 18h30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête dans chacune des mairies.

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures cités précédemment.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-778@registre-dematerialise.fr
- ou par voie postale en mairie de Chambéry (A l'attention de M. le commissaire enquêteur - Enquête publique Noeud autoroutier de Chambéry - Mairie de Chambéry quartier Centre-Ville - 45, place Grenette - 73000 Chambéry)
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/778>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites seront consultables en mairie de Chambéry, siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le responsable du projet est M. le Directeur d'APRR – AREA – Direction de l'innovation, de la construction et du développement. Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Mme Sandra QUIVET – 20 rue de la Villette / CS 33413 – 69328 LYON Cedex 03) : 04 72 60 11 00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Chambéry (mairie de quartier Centre-Ville), mairie de La Motte Servolex et mairie de Voglans, et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.